

ministre voudra bien, contrairement à ce qu'il a toujours fait jusqu'à présent, tenir compte de son avis et agir en conséquence.

Monsieur le président, j'appuie sans réserve les opinions exprimées, il y a quelques instants, par mon collègue de Wellington-Sud (M. Hales). Je crois que, à cause d'autres mesures semblables qui sont prises par divers gouvernements, la mesure actuelle ne constitue qu'une duplication de ce qu'ont fait les autres gouvernements; au fait, peut-être n'est-elle pas tout à fait dépourvue de sens politique et n'a-t-on pas totalement oublié ce que le patronage peut faire pour un gouvernement! A tout événement, je soumets que ce montant de 50 millions de dollars, qui ne représente qu'un montant initial, semble fort impressionnant, et je suis d'avis que le ministre ferait bien de prendre note de tous les conseils qui lui sont donnés et tout spécialement par ceux qui viennent de ce côté-ci de la Chambre.

A examiner quelque peu les différentes régions désignées, on ne peut s'empêcher d'en venir à la conclusion que les circonscriptions libérales, les circonscriptions qui ont élu des ministériels, ont été favorisées d'une façon toute particulière, et de cela je ne vais apporter que des témoignages bien désintéressés, soit ceux du maire de Saint-Hyacinthe et du ministre provincial de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard Lévesque.

Je ne puis m'empêcher non plus d'observer que, dans cette mesure, le gouvernement traite d'une façon toute spéciale les grosses compagnies et qu'il n'apporte pas l'attention nécessaire aux petites.

Dans ma province, l'artisanat, la petite industrie, l'industrie familiale jouent un rôle très important et je crois que l'honorable ministre devrait accorder une attention toute particulière à ce secteur de l'industrie. La petite industrie a joué un rôle très important dans le passé, et à cause du manque d'attention et d'appui du gouvernement, ainsi que la concurrence que leur fait la grande industrie, ces petites compagnies locales, familiales, sont placées dans une position très défavorable. Alors, je demande au ministre d'accorder une attention spéciale à cet état de choses afin de corriger, s'il y a lieu, les imperfections de la résolution.

Je disais, il y a quelques instants, que je voulais vous faire part de l'appréciation du maire de Saint-Hyacinthe et du ministre provincial de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec. Dans *Le Courrier* du 4 février 1965, on voit l'article suivant, dont je cite une partie:

Si la situation de la ville de Saint-Hyacinthe se trouve mauvaise dans l'ordre du développement industriel, en raison même de l'excellence de ses finances et de son administration, des mille et un services qu'elle est en mesure d'assurer aux indi-

vidus comme aux institutions, cela tient à l'attitude du gouvernement fédéral d'Ottawa, non point à son égard, mais à l'égard des diverses régions qu'il décréta zones de marasme.

Plus loin, on lit:

Ainsi se peut résumer l'opinion de S.H. le maire Jacques Lafontaine, telle qu'exprimée lundi au conseil de ville, en marge du mémoire annuel du Conseil central des Syndicats nationaux, et à la suite de son voyage à Québec, où il rencontra jeudi dernier M. Gérard-D. Lévesque, ministre de l'Industrie et du Commerce, à propos de l'impossible situation faite à une ville comme la nôtre.

On n'est pas sans savoir que notre ville perdit plusieurs industries nouvelles au bénéfice d'autres municipalités, dont Saint-Jean et Shawinigan, pour ne nommer que celles-là.

Or, ces villes se trouvent dans des zones dites de marasme industriel, à cause de leur forte incidence de chômage, et il est permis à leurs administrateurs d'accorder des avantages extraordinaires aux industriels qui désirent s'installer dans leurs limites...

Voilà l'opinion du maire de la ville de Saint-Hyacinthe. Maintenant, qu'en pense l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce provincial? Voici:

Les conditions faites aux villes normales sont injustes, mais le gouvernement de la province n'y est pour rien, déclara à Québec le ministre de l'Industrie et du Commerce, car il ne fut consulté d'aucune façon par les autorités fédérales, lesquelles désignèrent dans notre province les zones de marasme de sa seule initiative.

Et le ministre de conclure:

Aussi longtemps que l'état de choses déploré sera maintenu, les chances de progrès industriel demeurent minces chez nous, et la faute en est au seul État fédéral.

Monsieur le président, en rapportant ces paroles de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec, j'ai bien l'impression de répéter les propos d'un personnage qui n'est pas, du moins politiquement, ennemi du ministre fédéral de l'Industrie et je trouve curieux qu'un ministre d'un gouvernement provincial libéral ait des paroles aussi dures à l'adresse du gouvernement libéral fédéral actuel. C'est sûrement parce que l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec se sentait justifié de ce faire que, lors de sa visite à Saint-Hyacinthe et également d'une visite du maire de Saint-Hyacinthe à Québec, il a donné les explications que je viens de citer.

Je souhaite que l'honorable ministre accorde un peu plus d'attention à l'expansion du commerce et de l'industrie dans notre province et un peu moins au «patronage» politique qui n'est avantageux que pour son parti.

J'espère bien que le fait d'avoir rappelé ces paroles fera réfléchir le ministre et permettra aux municipalités de la province de Québec, et plus particulièrement à la ville de Saint-Hyacinthe, d'obtenir leur juste part.

[L'hon. M. Ricard.]